



NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83

Présents : 33

Représentés (pouvoirs) : 6

Date de la première convocation : 29/02/2024

Date de la deuxième convocation : 08/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION  
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

Date de l'affichage par extrait de la  
présente délibération : 19/03 /2024

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL  
DU 12 MARS 2024**

**Délibération n° DCS/2024/07**

**OBJET : AVENANT CONTRAT « NOS TERRITOIRES D'ABORD »**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 12 MARS**

**Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à la salle des IV Vents à Rambaud après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite à celui du 8 mars qui ne s'est pas tenu faute de quorum.**

**Étaient présents ou représentés :**

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : PANSERI Jean-Marc, BONNARDEL Jérôme, BRIOULLE Jean-Pierre représenté(e) par Jean-Louis BROCHIER (pouvoir), GILARDEAU Christian, ALLEMAND Georges, SELIER Jacques,

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, BONNABEL Eveline représenté(e) par Richard ACHIN (pouvoir), MONFORT Didier, PAPET Rodolphe suppléant de DABAT Marc, DESSEIN Aurélie, ESCALLE Jean représenté(e) par Josiane MACLE (pouvoir), GINSBERG RIGAUD Catherine, MACLE Josiane, MOREL Christian, BOYER Pierre suppléant de PY Martine, ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : BONNAFFOUX Joël représenté(e) par Jean-Baptiste AILLAUD (pouvoir), BOURGADE Béatrice, BAULET Bertrand suppléant de CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, PONS Julien,

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, LAZARO Marie-Christine suppléant de ARNAUD Jean-Michel, AYACHE Serge, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis, BUTZBACH Pimprenelle représenté(e) par Aurélie DESSEIN (pouvoir), COMBE Hervé, COSTORIER Rémi, DIDIER Roger représenté(e) par Claude BOUTRON (pouvoir), DUGELAY Denis, GAY-PARA Michel, GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian, BERNERD Françoise suppléant de MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, LAUZIER Danielle suppléant de BENOITS Yves,

**Étaient absents ou excusés :**

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, Benoit CHARLEAU, CONTOZ Jean-François, DE BONNAULT Marie-José,

FRANCOU Jacques, FROGET Alain, IDELOVICI Richard, LAURENS Jean, RICOU CHARLES Michel, BUTEL Alexandra, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe,  
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : GUILLE Raphaël, BELLON Marie, BERNARD Julie, SALAUN Thérèse, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, GARCIN Bernard, RAYNE Jean-Michel,  
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, BORRELLY Alexandre, CHEVALIER Florence, FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SOLOMIAC Florence, TAIX Marie-Laure,  
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : ALLEC Patrick, ALLEGRA Francesco, GRENIER Maryvonne, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric, ODDOU Rémy,

**Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

Daniel ALLUIS, maire de St Maurice en Valgaudemar  
Gérald MARTINEZ, maire de St Léger les Mèlèzes  
Alix SAVINE, chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise  
Simon GALLES, directeur du Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M. Bruno SARRAZIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

Monsieur Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte, rappelle que le Syndicat mixte est signataire des Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) à l'échelle de l'aire gapençaise recouvrant les périmètres de :

- la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance,
- la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance,
- la Communauté de Communes Buëch Dévoluy,
- la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar
- le Syndicat mixte du SCoT.

Avec l'avènement du Plan climat « gardons une COP d'avance » de la Région et du SRADDET, la politique d'aide régionale aux territoires a été renouvelée.

Lors de l'Assemblée Plénière du 25 février, la Région Sud a ainsi approuvé les nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique contractuelle régionale : « Nos territoires d'abord », qui s'inscrivent dans la lignée des orientations du SRADDET et du Plan Climat Régional.

L'objectif de ces contrats est d'accompagner le développement des territoires de la Région, en organisant la rencontre entre priorités locales et régionales.

Lors de l'Assemblée Plénière du 21 octobre 2022, le Contrat « Nos territoires d'abord » du gapençais - un des cinq premiers territoires à l'expérimenter - a été approuvé.  
Ce dernier s'articule autour de 6 axes structurants.

Le Président présente les projets autour des 6 axes structurant du contrat :

- **AXE 1. GESTION ET VALORISATION DES DECHETS**  
Cet axe prévoit notamment le soutien à la création d'une usine de méthanisation sur l'Agglomération Gap Tallard Durance et l'installation de points d'apports volontaires semi-enterrés sur la CCCV et la CCBD ou encore la réhabilitation de la déchetterie d'Aspres sur Buech.
- **AXE 2. ENERGIES RENOUVELABLES :**  
Cet axe prévoit des actions en matière de développement d'une centrale de méthanisation sur la CCCV ainsi qu'un réseau de chaleur sur Tallard.

- AXE 3. MOBILITE DURABLE – INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET PIETONNES :  
Cet axe met l'accent sur la sortie de l'autosolisme, et le soutien à des infrastructures contribuant au développement économique (tourisme compris) et aux déplacements du quotidien (voies vertes, véloroutes, aires de covoiturage).
- AXE 4. STRATEGIES PATRIMONIALES BATIMENTS TERTIAIRES PUBLICS / MAITRISE DE L'ENERGIE / REHABILITATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS  
Cet axe est prioritaire, il vise à soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics comme privés.
- AXE 5. SOBRIETE FONCIERE / AMENAGEMENT DURABLE / FONCIER ECONOMIQUE  
Cet axe vise le soutien à des projets ayant pour but d'optimiser l'utilisation du foncier sur le territoire et notamment l'étude à visée opérationnelle sur les gisements fonciers à l'échelle du SCoT.
- AXE 6. TRANSITION ECOLOGIQUE, PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET RESILIENCE DES TERRIOIRES  
Cet axe prévoit le soutien au projet de l'aménagement de la place des écoles à La Bâtie Neuve.

En tant que partenaire investi dans le développement du territoire, le Syndicat mixte est signataire du contrat aux côtés des 4 EPCI qui composent l'Aire Gapençaise.  
L'avenant du Contrat « Nos territoires d'Abord » du territoire du gapençais est annexé à la présente délibération.

Pour rappel, le contrat *Nos territoires d'abord* est conclu pour une durée de cinq ans et prend effet dès sa notification. A la demande du territoire ou de la Région, un avenant modifiant la programmation pourra être proposé durant le contrat et un an avant la fin du contrat.

Le comité technique réunissant les 4 EPCI du gapençais et le Syndicat mixte du SCoT s'est réuni le 30/05/2023 et le COPIL le 21/09/2023 pour préparer l'avenant du contrat.

Les projets d'investissement du territoire gapençais dans le cadre de ce contrat représentent 62 664 534 € pour une participation régionale à hauteur de 8 152 667 €.

A noter que la programmation du contrat prévoit le soutien à une action du Syndicat Mixte du SCoT, en complément du financement de l'ADEME, pour recenser les gisements fonciers du territoire et réaliser des études pré-opérationnelles sur certains sites particulièrement stratégiques. Le montant estimé de cette étude est de 50 000 €, la Région participant à hauteur de 25 000 €.

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les termes de l'avenant du Contrat « Nos territoires d'Abord » sur le territoire du gapençais,
- d'autoriser le Président du Syndicat mixte du SCoT à signer ce contrat et avenant,
- d'autoriser le Président du Syndicat mixte du SCoT à signer tout document en lien avec le présent contrat (demande de subvention, marché...).

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,  
Benoît ROUSTANG

Annexe : Avenant au contrat Nos Territoires d'Abord



N°opération	Intitulé opération	Maitre d'ouvrage	Coût total	Taux d'intervention régional	Montant régional proposé
<b>GESTION ET VALORISATION DES DECHETS</b>					
1.1	Réhabilitation de la déchèterie d'Aspres sur Buëch	CCBD	289 765 €	30%	86 930 €
1.2	Réhabilitation de la déchèterie d'Agnières	CCBD	256 870 €	30%	77 061 €
1.3	Installation de PAV semi-enterrés	CCBD	1 870 000 €	30%	561 000 €
1.4	Création d'une matériauthèque	CCSPVA	300 000 €	42%	125 000 €
1.5	Création d'une usine de méthanisation pour la fabrication de GNV	Gap	6 700 000 €	6%	375 000 €
1.6	Création d'un pôle artisanal et commercial comprenant une recyclerie	Espinasses	400 000 €	20%	80 000 €
1.7	Optimisation de la gestion des déchets	CCCV	750 000 €	47%	350 000 €
1.8	Optimisation de l'organisation du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés : extension du quai de transfert intercommunal	CCCV	400 000 €	50%	200 000 €
<b>Sous-total thématique (8 opérations)</b>			<b>10 966 635 €</b>	<b>17%</b>	<b>1 854 991 €</b>
<b>ENERGIES RENOUVELABLES</b>					
2.1	Etude de faisabilité pour le déploiement d'une centrale de méthanisation et réseau de chaleur	CCCV	100 000 €	40%	40 000 €
2.2	Création d'un réseau de chaleur sur Tallard – Etude de Faisabilité	Tallard	30 000 €	70%	21 000 €
<b>Sous-total thématique (2 opérations)</b>			<b>130 000 €</b>	<b>47%</b>	<b>61 000 €</b>
<b>MOBILITE DURABLE-INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET PIETONNES</b>					
3.1	Itinéraire Cyclable V862 "La Durance à Vélo" Section Gap / Tokoro - Pont Sarrazin	Gap	250 000 €	50%	125 000 €
3.2	Aménagement d'aires de covoiturage	CCSPVA	300 000 €	13%	40 000 €
3.3	Création d'une voie verte entre Rousset et Venterol	CCSPVA	1 300 000 €	31%	400 000 €
3.4	Réalisation d'une liaison douce entre Superdévouly et la Joue du Loup	Le Dévoluy	1 490 000 €	23%	350 000 €
3.5	Réalisation d'une voie douce 3 ème et 4 ème tranche : Plan d'eau du Champsaur – Base de Loisirs d'Orcières	CCCV	2 031 700 €	16%	315 064 €
<b>Sous-total thématique (5 opérations)</b>			<b>5 371 700 €</b>	<b>23%</b>	<b>1 230 064 €</b>

<b>SOBRIETE FONCIERE - AMENAGEMENT DURABLE - FONCIER ECONOMIQUE</b>						
5.1	Mise en œuvre du ZAN à l'échelle du Scot	SM du Scot	50 000 €	50%		25 000 €
5.2	Restructuration de l'îlot du Carré de l'imprimerie	société 3F Sud	15 746 579 €	3%		540 000 €
5.3	Aménagement d'un abattoir avicole	Gap	1 000 000 €	21%		214 500 €
5.4	Création d'une plateforme pour un atelier dédié à la filière bois dans la zone du Boutariq	CCBD	2 100 000 €	30%		630 000 €
5.5	Étude de revitalisation et de programmation urbaine, paysagère et architecturale du centre-bourg de St-Bonnet-en-Champsaur	St-Bonnet-en-Champsaur	220 000 €	40%		88 000 €
			<b>19 116 579 €</b>	<b>8%</b>		<b>1 497 500 €</b>
<b>TRANSITION ECOLOGIQUE - PATRIMOINE NATUREL - RESILIENCE DES TERRITOIRES</b>						
6.1	Aménagement d'une place publique derrière les écoles, La bâtie Neuve	Commune de La Bâtie-Neuve	570 000 €	20%		114 000 €
			<b>570 000 €</b>	<b>20%</b>		<b>114 000 €</b>
			<b>62 664 534 €</b>	<b>13%</b>		<b>8 152 667 €</b>